

Le Journal des Trois-Rivières

CATHOLIQUE, POLITIQUE, ET LITTÉRAIRE.

REDIGÉ PAR UN

Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS ; IN DUBIIS, LIBERTAS ; IN OMNIBUS, CHARITAS

EDITEURS-PROPRIÉTAIRES

GEDÉON DESILETS & Frères

Historique de la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Les sociétés sont de grandes familles. Les membres qui les composent sentent qu'un lien invisible les unit les uns aux autres ; communauté d'idées, d'intérêts et d'aspirations, voilà ce qui constitue ce lien invisible, mais possédant une puissance énorme. Comme les familles vertueuses ont une virilité qui ne s'affaiblit pas, de même les sociétés dont la première pensée a été une pensée de bien, une mission de justice, une œuvre de dévouement, ont chance de subsister et de croître.

Ne peut-on pas dire aujourd'hui que la Société Saint-Jean-Baptiste, c'est-à-dire la société canadienne-française, est une illustration éclatante de ce fait ? La grande et noble pensée de son regretté fondateur et premier président, de faire du peuple canadien-français une seule et même famille, de réunir cette famille une fois l'an, et de lui donner l'occasion non-seulement de s'affirmer numériquement, mais aussi de déployer ses ressources, ses talents, ses capacités, s'est perpétuée depuis le 19 juin 1842. Plus que cela, le grain de sénévé a germé, fructifié. La modeste racine s'est développée, et aujourd'hui, elle est devenu un arbre élevé, aux branches nombreuses et touffues qui prêtent leur ombrage à tous les enfants du Canada français dans l'Amérique Britannique du Nord et dans la république américaine où ils sont aujourd'hui près d'un demi-million.

Dans la république américaine, partout où il y a un centre canadien-français, il y a une société Saint-Jean-Baptiste ; et chaque année ces canadiens-français, frères exilés, ne manquent pas de célébrer chez eux solennellement le 24 juin.

Cette année, à l'occasion des préparatifs considérables qui se font pour la réunion de la grande famille canadienne-française, le 24 juin prochain, il est bon de se reporter au berceau de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et de rafraîchir des souvenirs toujours chers et qui réclament impérieusement d'être mis plus que jamais en relief, à la lueur du flambeau de l'histoire.

De mortuis nil nisi bonum, dit certain proverbe auquel d'instinct on obéit. Si on recommande de ne dire que du bien des morts, que doit-on dire des morts qui ont fait du bien ? La reconnaissance et la justice qui leur sont dues doivent alors prendre une forme une forme tangible, solennelle, éclatante. On honore leur mémoire par des souvenirs durables, témoignage de leurs belles actions, exemple et stimulant pour la postérité. Aux grands découvreurs, aux grands fondateurs, Jacques-Cartier, Champlain, et dans un autre ordre, Mgr de Laval, on a élevé des monuments. Si nous passons à un ordre plus intime, mais non moins noble, de combien de fondateurs d'œuvres littéraires, philanthropiques, n'honorons-nous pas les noms ?

Sur le même plan, il faut aussi placer les œuvres patriotiques. Or, quelle est l'œuvre publique plus patriotique que la Société Saint-Jean-Baptiste, et quel est le nom qui, dans les circonstances, ne doit pas dominer bien haut et être inscrit à côté des patriotes de notre race, si ce n'est celui du Dr. Pierre-Martial Bardy. L'un des fondateurs, en réalité le premier d'entre eux, et le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec !

Notre ville allait l'oublier, lorsqu'un correspondant d'un journal anglais, le *Quebec Mercury*, le 21 janvier courant, est venu lui rafraîchir la mémoire, dans une lettre très intéressante, de forme très soignée, et très précieuse au point de vue historique.

Voyons donc ce qu'ont été les débuts de la société qui va affirmer si solennellement le 24 juin 1880, l'existence de la race canadienne-française, ses progrès et ses ressources.

Le dimanche, 19 juin 1842, on distribuait à la porte de l'église Saint-Roch après la messe, des circulaires qui invitaient les canadiens-français, à se rendre à une assemblée publique à l'hôtel de tempérance Maheux, près du Parc, afin d'aviser aux mesures à prendre pour fonder une société dans le but de célébrer la fête de la Saint-Jean-Baptiste, patron adoptif des Canadiens-français.

L'assemblée se fit après les vêpres. Le Dr. Pierre-Martial Bardy fut invité à présider la séance, et expliqua avec éloquence et patriotisme le but de l'assemblée.

On proposa et l'on adopta une série de résolutions, qu'il est probablement préférable de publier *in extenso*, dans l'intérêt de l'histoire :

M. O. Fiset proposa, secondé par M. P. O. Guenet :

1^o. " Qu'afin de consolider de plus en plus les liens qui devraient unir entre eux les Canadiens de toutes les classes sous une bannière nationale, il est désirable et même nécessaire de former une association pour célébrer la fête de la Saint-Jean-Baptiste, patron adoptif des Canadiens, et que cette association prenne dès ce jour le nom de Société Saint-Jean-Baptiste."

M. P. Plamondon proposa, secondé par M. Taché :

2^o. " Que M. le Docteur Pierre-Martial

Bardy soit nommé président de la Société."

M. S. Marmette, proposa, secondé par M. Joseph Cauchon :

3^o. " Que M. N. Aubin soit nommé vice-président de la Société."

M. W. Rowen proposa, secondé par M. P. Plamondon :

4^o. " Que MM. Rhéanme et Huston soient nommés secrétaires de cette association."

M. Cauchon proposa, secondé par M. Ovide Paradis :

5^o. " Que M. P. Guenet soit nommé trésorier de la société."

M. S. Mathieu proposa, secondé par M. Fournier :

6^o. " Que la Société Saint-Jean-Baptiste assiste au saint sacrifice de la messe vendredi prochain, 24 juin courant, à 7 heures du matin, à la paroisse de Notre-Dame de Québec, et que les membres s'assemblent à l'hôtel de tempérance de Maheux, pour de là se rendre à l'église."

M. Aubin proposa, secondé par M. F. M. Dérôme :

7^o. " Que, pour commencer l'œuvre de cette société sous des auspices agréables et propres à réunir dès le premier abord le plus grand nombre possible de citoyens, il serait convenable de célébrer son établissement par un banquet auquel seraient invitées les Canadiens de toutes les classes qui désiraient en faire partie."

Monsieur R. P. Levêque propose secondé par M. Grenier :

8^o. " Qu'un comité de sept membres soit nommé afin de prendre les arrangements nécessaires et recevoir les souscriptions au banquet, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre, et que les messieurs suivants composent ce comité : MM. les officiers de la société, et MM. Fournier, Pretaboire, Dr. Tourangeau, Savard, H. Gingras, P. Gingras, O. Fiset et P. Coriveau."

Le Dr. Tourangeau proposa, secondé par M. J. Bureau :

9^o. " Que chacun des membres de cette réunion qui désirera prendre part au banquet, aura à payer cinq chelms."

M. P. A. Gagnon proposa, secondé par M. Levêque :

10^o. " Que la présente association adopte la feuille d'érable pour son emblème distinctif."

M. Fiset proposa, secondé par M. E. Thivierge :

11^o. " Que les messieurs du comité soit chargés de soumettre à M. le Maire les procédés de cette assemblée et de le prier de se joindre à nous pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste."

M. Aubin ayant été appelé au fauteuil, il fut proposé par le Dr. Tourangeau, secondé par M. S. Marmette :

12^o. " Que les remerciements de cette assemblée soient votés à M. le Président."

Après quoi l'assemblée s'ajourna.

(Signé) RHEAUME et HUSTON, Secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste.

La Société Saint-Jean-Baptiste était fondée et l'idée patriotique de l'un de ses énergiques fondateurs, son premier président, le Dr. Pierre-Martial Bardy, prenait une forme tangible, un corps ; il s'agissait maintenant de faire la consécration solennelle du mouvement.

Il y eut des listes de souscription ouvertes au bureau du *Canadien*, au bureau du *Fantasque* et à l'hôtel de tempérance Maheux, pour le dîner ; mais pendant que l'on organisait le dîner qui devait avoir lieu à l'hôtel de la Cité, ou en devant un autre à l'hôtel Albion. C'était du luxe, les sociétés le comprit et les organisateurs du dîner à l'Albion résolurent de se joindre à ceux qui montaient le dîner à l'hôtel de la Cité.

Les couleurs adoptées par la Société furent le rouge, le bleu et le vert. On n'était arrivé à les adopter sans difficulté. La situation politique était alors pleine de délicatesses et le drapeau rouge avait froissé des esprits susceptibles. Il y eut même quelques récriminations dans les journaux anglais. On finit cependant par convaincre les plus susceptibles que la signification attachée au drapeau rouge, bleu, et vert était tout patriotique, nationale et pacifique.

On avait fixé d'abord le lieu du rendez-vous à l'hôtel Maheux, mais on le changea, et il fut entendu que tous les citoyens se réuniraient le matin du 24 à l'hôtel de la Cité. Les journaux du temps donnent des comptes-rendus enthousiastes de la procession et du banquet.

En tête de la procession, figurait la "compagnie de musique" de M. Sauvageau qui, dit un journal d'alors, joua en route l'air canadien, *Par derrière chez mon père*. Venait ensuite la bannière de la Société St-Jean-Baptiste, ornée d'une figure représentant le patron des Canadiens-français et des armes du Canada sur un fond tricolore, rouge, bleu et vert. Un peu en arrière s'élevait une autre bannière à fond blanc, avec l'inscription : *Nos institutions, notre langue et nos lois !* Cette bannière venait au milieu de quatre drapeaux de la milice canadienne, et quelques autres drapeaux étaient placés à certaines distances dans la ligne de la procession. Tous ceux qui composaient la procession portaient à

la boutonnière la feuille d'érable et un cador sur un ruban tricolore. Cette procession faisait le plus bel effet, disent les journaux du temps.

Après la messe, la procession se mit en marche par la rue St. Louis, ensuite par la rue d'Auteuil, passa sous la porte Saint-Jean, suivit la rue du même nom puis la côte d'Abraham, tourna dans la rue de la Couronne, prit la rue des Fossés et se rendit jusqu'à l'hôtel Maheux où elle se dispersa aux cris de *Vive la Reine, Vive la Saint-Jean-Baptiste !*

Une particularité qui ne manque pas de de piquant, est que l'abbé Chiniqy donna le sermon à la messe et prit comme sujet la tempérance.

La fête n'était pas terminée. Restait le banquet, la partie la plus substantielle de la démonstration. C'était jour maigre ; on l'observa rigoureusement, et qui mieux est, on ne servit aucune boisson alcoolique à table ; on les avait interdites officiellement de la carte du dîner, mais ceux qui désiraient en avoir étaient libres de s'en payer. Sur les sept heures et demi du soir, les souscripteurs au dîner, se réunissaient à l'hôtel de la Cité. Ils étaient au nombre de deux cents. La salle avait été décorée avec goût de verdure et de drapeaux. En arrière du fauteuil du président, on avait suspendu la bannière nationale, et à l'autre extrémité de la salle un drapeau blanc avec la devise : " Nos institutions, notre langue et nos lois."

Le Dr. Martial Bardy, en sa qualité de président, fut conduit au fauteuil du centre. M. N. Aubin, vice-président, siégea à l'autre extrémité de la salle. A la droite du Dr. Bardy, se trouvait l'hon. R. E. Caron, maire de Québec ; à gauche, l'hon. John Nelson, et J. C. Aylwin, écr. M. P. P.

L'assaut fut donné aux comestibles et aux friandises de toutes sortes qui encombraient les tables, le Dr. Pierre-Martial Bardy se leva et proposa le premier toast : *A la Saint-Jean-Baptiste !*

" Puisse-t-elle non-seulement consolider les liens qui existent déjà sous tant de rapports entre les canadiens, mais encore ouvrir une ère nouvelle dans les relations qui doivent exister en eux désormais, et contribuer à faire naître une noble et utile émulation entre les canadiens-français et les autres classes de la population dans la voie de l'intelligence, de l'industrie et des vertus publiques."

La compagnie de musique Sauvageau, qui avait égayé le dîner en exécutant les airs les plus choisis, joua l'air : *A la claire fontaine*.

Puis le Dr. Bardy prononça le discours suivant :

" Messieurs, " La fête nationale qui nous réunit en ce jour, semble m'imposer l'agréable devoir de féliciter mes compatriotes pour la cordialité avec laquelle ils se sont empressés de venir la célébrer. Cette tâche honorable paraîtrait appeler d'autres talents que les miens, pour être remplie avec plus de dignité et mériter l'approbation de cette intelligente et respectable réunion. Cependant la sincérité de mes sentiments rencontrera, j'ose humblement l'espérer, dans une société de canadiens amis, la généreuse indulgence qui seule peut donner quelque mérite au peu de mots que j'ai l'honneur de vous adresser."

" Un vif et louable désir de former à Québec une association purement canadienne, avait été conçu depuis plusieurs années dans le cœur et l'esprit de plusieurs de nos concitoyens ; quelques tentatives même avaient été faites à cet égard, mais sans succès. La plus grande partie d'entre nous considéreraient notre inaction comme humiliante en jetant un regard sur le progrès des associations des citoyens des autres origines qui ont choisi chacune leur fête, leur patron, leurs insignes distinctifs. C'est donc aujourd'hui, messieurs, que nous avons la gloire, le plaisir de choyer d'une manière convenable notre propre fête où les rangs, les classes se mêlent, se confondent pour l'avantage et l'honneur du nom canadien ; où la vieillesse est accueillie avec le respect qui lui est dû, où l'on voit avec orgueil figurer notre intéressante jeunesse, l'espoir flatté du pays. C'est enfin la Saint-Jean-Baptiste sous l'étendard duquel s'est enroulée notre association, association qui ne fait, il est vrai, que de naître, mais que je comparerai à un jeune arbrisseau, qui croîtra tous les ans, étendra des rameaux prodigieux dans toutes les directions de notre province et protégera sous l'ombre de son feuillage touffu tous les canadiens unis, tous les vrais Baptistes."

" Ceux-ci formeront une union indissoluble qui sera l'âme du progrès dans tous les arts ; le germe de la fécondité et de l'abondance de notre sol ; donnera des règles à l'agriculture tout en exploitant les richesses, les produits, par les moyens d'une active et productive industrie."

" Oui, l'agriculture et l'industrie sont ses objets indispensables vers lesquels nous devons diriger toute notre énergie pour effectuer la prospérité commune, et elles doivent être mises en opération par tous les moyens possibles, même par des sacrifices, les sacrifices ne coûtent pas au peuple canadien, et tel doit être le cas, lorsque doi-

vent en résulter de plus grands avantages et surtout la régénération du pays."

" Déjà la tempérance qui doit son essor progressif, à notre vertueux clergé canadien produit des fruits recueillis par une économie généreuse. Portons-à cette économie à un degré encore plus haut, et nous attaquerons et abatrons le monstre du luxe qui lève avec tant d'audace sa tête altière et porte la misère et la désolation des villes à la campagne. Nos produits pourront en partie suffire à nos besoins pressants : consommions-les, fabriquons-les. Alors l'industrie ainsi encouragée étendra partout ses établissements, ses boutiques. L'éducation et toutes les sciences, se verront partout honorés et accueillis. Enfin les arts mécaniques, les arts libéraux pour lesquels la jeunesse canadienne montre tant de goût, tant d'aptitudes, mettront notre pays sur la même échelle sociale que ceux de l'ancien monde."

" Je m'arrête ici, Messieurs, craignant d'affaiblir le tableau des biens innombrables que j'entrevois dans l'union constante et éclairée des canadiens. D'autres parmi vous pourront développer le sujet avec plus d'intelligence et de lumières."

M. le président termina en chantant une chanson qu'il avait composée pour l'occasion et qui fut vivement applaudie.

Voici les toasts qui suivirent le premier :

2^o A Sa Majesté la Reine Victoria ; Espérons qu'elle reconnaîtra les bonnes dispositions des Jean-Baptistes et leur rendra justice. Air : *God Save the Queen*.

3^o Au royal époux de la Reine, le prince Albert. Air allemand : *Buy a broom*.

4^o A Son Excellence Sir Charles Bagot, gouverneur-général : nos meilleurs souhaits l'accompagneront dans la tâche difficile qu'il a entreprise, et nous faisons les vœux les plus sincères pour que son administration tende à resserrer les liens qui nous unissent à l'empire britannique. Air : *Marche anglaise*.

5^o Au clergé canadien : Nous lui devons nos plus belles institutions d'éducation, de bienfaisance, et nous trouvons en lui un modèle de toutes les vertus sociales. Air *Prière de Moïse*.

C'est M. Joseph Cauchon, aujourd'hui lieutenant-gouverneur de Manitoba, qui répondit à ce toast.

6^o A Son Honneur le maire, R. E. Caron, écr. : Il fait par sa position et ses talents honneur à ses compatriotes qui savent apprécier ses efforts pour l'avantage et l'intérêt de la cité. Air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille ?*

7^o Aux exilés politiques ! Puisse l'expression de notre sympathie alléger pour eux les peines de l'exil, en attendant le jour de leur délivrance que nous devons bientôt, espérons-le, à la clémence de notre Souverain. Air : *Mélotte pluvieuse*.

M. Belleau eut à répondre à cette santé et s'en acquitta avec un tact parfait.

8^o A la glorieuse minorité du parlement uni : Nous reconnaissons avec gratitude ses services ; sa constance lui assurera dans l'avenir le triomphe qui lui promettent l'approbation du peuple et la justice de la cause qu'elle défend.

M. P. J. O. Chauveau fut invité à répondre à ce toast.

9^o A l'hon. Peter Baldwin et autres représentants du Haut Canada : Qui ont maintenu en toutes circonstances le principe de la justice égale envers toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans cette province. Air : *air anglais*.

L'hon. M. Aylwin répondit à ce toast.

10^o A la suppression du luxe : Désirable partout, elle est une nécessité dans notre climat ; les citoyens y contribuant soit par leur exemple soit autrement, auront bien mérité de la patrie. Air : *Par derrière chez mon père*.

Il y eut un discours par M. Etienne Parent, M. P. P., en réponse à ce toast.

11^o A l'agriculture et à l'industrie : Seules sources durables et assurées de prospérité pour les peuples. Air : *La danse du village*.

12^o A la presse libérale : Les tyrans redoutent son influence, mais les peuples la révèrent. Air : *La Parisienne*.

La réponse à cette santé exigeait beaucoup de tact et de prudence dans le temps ; M. Auguste Saulard s'en tira par une improvisation très-heureuse.

13^o A Joseph et au beau sexe canadien : Joseph, l'orgueil et la compagnie de Jean-Baptiste, ne le cède au femmes d'aucun pays ni en grâce ni en vertus. Air : *Vive la canadienne*.

M. T. M. Dérôme, en galant homme, répondit à ce toast

Telle fut la série de toasts officiels. Naturellement comme il arrive toujours, il y eut nombre de santé volontaires.

MM. P. Gingras, O. Fiset, Chs. Chateauvert, O. Grenier, W. R. Rowen et Jos. Savard étaient les commissaires du banquet.

A onze heures, les convives laissèrent la salle du dîner, enchantés au plus haut degré de toute la fête.

C'est ainsi que se termina la première célébration de notre fête nationale le 24 juin 1842, il y aura trente-huit ans le 24 juin prochain.

de l'année 1842, du dimanche au vendredi suivant, on jetait les bases permanentes de la société, et l'on organisait la fête, la messe, la procession et un banquet. De nos jours, on prend souvent plus de temps, et l'on ne fait pas mieux assurément.

Si l'on analyse un peu le discours vraiment patriotique du président, le Dr. Pierre-Martial Bardy, on voit que la première pensée, à la base de la société, est une pensée d'union de tous les canadiens français. C'est la même pensée qui est au fond du grand mouvement national du 24 juin 1880. Si elle ne s'y trouvait pas, à quoi servirait la démonstration ? pourquoi alors ce déploiement de drapeaux, de bannières, de verdure, d'arc de triomphe dans nos rues, pourquoi cet appel à tous les Canadiens-français exilés aux Etats-Unis ? Autant vaudrait alors organiser une mascarade, si ce n'est pas pour relever, proclamer et appliquer la noble pensée du fondateur, et de ses collègues, du premier président de la société, l'union de tous les canadiens français. " Ceux-ci formeront une union indissoluble qui sera l'âme du progrès, dans tous les arts, c'est écrit le Dr. Bardy, dans son discours, au banquet, " le germe de la fécondité et de l'abondance de notre sol ; donnera des règles à l'agriculture tout en exploitant les richesses, les produits par les moyens d'une active et productive industrie."

Souhaitons que le Dr. Bardy ait été aussi prophétique, que lorsqu'il disait en parlant de la fête du 24 juin 1842, " où l'on voit figure notre intéressante jeunesse, l'espoir flateur de l'avenir du pays." Dans cette jeunesse on voyait alors figurer les Cauchon, les Chauveau, les Saulard, et souhaitons aussi que le patriotique fondateur de la Société St-Jean-Baptiste ait été aussi prophétique dans ses paroles qu'il l'a été, lorsque comparant la nouvelle société à un jeune arbrisseau, il a dit " que l'arbrisseau croîtrait tous les ans, étendrait des rameaux prodigieux dans toutes les directions de la province et protégerait sous l'ombre de son feuillage touffu tous les canadiens unis, tous les vrais Baptistes."

Le Dr. Pierre-Martial Bardy insiste particulièrement dans son discours sur deux ressources à exploiter et qui feront la force du peuple canadien-français uni. Deux pensées, union et travail ; paix et bonne entente, agriculture et industrie. C'est l'esprit qui animait les fondateurs de notre société, il faut en faire une tradition et que de la grande conférence du 24 juin, elle ressorte brillante, éclatante, absorbe tous les esprits et occupe ensuite tous les bras. Que cette pensée du fondateur soit inscrite en lettre d'or et de feu sur une bannière, et que cette bannière ouvre la procession des Canadiens-français le 24 juin prochain.

Le Dr. Pierre-Martial Bardy doit être certainement la figure la plus en relief de la démonstration nationale que l'on prépare. Avec son titre de vrai fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste, de vrai patriote, c'était aussi un des canadiens distingués, qui ont rendu modestement dans le simple but d'être utile, des services à leurs compatriotes, en travaillant à la cause de l'éducation publique, et en donnant le concours d'une plume brillante, châtée, toujours inspirée, à toutes les bonnes causes, à toutes les questions pratiques.

On élève des monuments, des souvenirs de toutes sortes, aux hommes qui ont bien mérité de la patrie ou de leurs concitoyens. Le citoyen dont le nom est Dr. Pierre-Martial Bardy et est enregistré, pour l'histoire et l'honneur de la société, comme fondateur principal de notre société nationale, mérite au moins un modeste buste, ou tout autre hommage à sa mémoire, et il faut espérer que dans les circonstances, les Canadiens Français donneront au Dr. Pierre-Martial Bardy une preuve tangible de la reconnaissance éternelle qu'ils lui doivent.

UN CANADIEN FRANÇAIS.

Nous lisons dans l'Univers :

Les journaux de Londres parlent d'une tentative d'assassinat qui a eu lieu samedi, dans cette ville, contre un prêtre catholique. Nous recevons à ce sujet une correspondance dont les renseignements, accompagnés de quelques détails que donne le journal catholique *The Universe*, nous permettent de raconter exactement ce qui s'est passé.

Il y a à Londres un religieux distingué, le P. Bakanowski, dont tous les ans de la cause polonaise connaissent le nom. Samedi dernier, le P. Bakanowski disait la messe de dix heures à l'église italienne de Saint-Pierre, à Londres, Halton Gardens ; il commençait le *Credo*, lorsqu'un entendit un coup de feu ; un cri de terreur retentit dans les rangs des fidèles : un homme avait pénétré dans le chœur, au pied de l'autel, et l'arme fumante qu'il tenait disait assez ce qu'il était venu faire à Saint-Pierre.

Le P. Bakanowski, dont la balle avait effleuré une oreille, reconnaissant qu'il avait affaire à un meurtrier déterminé ou à un fou, s'était dirigé vers la sacristie ; mais l'homme le poursuivit ; il tira trois autres coups sur le prêtre, heureusement sans atteindre sa victime.

Une fois le P. Bakanowski enfermé dans la sacristie, le malfaiteur revint vers l'autel, renversa, brisa et déchira tout ce qui était

sur l'autel, les linges sacrés, le calice et les chandeliers; puis il ouvrit le tabernacle, porta une main sacrilège sur les vases saints et les hosties consacrées qu'il répandit sur l'autel. Cela fait il voulut, au moyen des bougies allumées, mettre le feu à l'autel qui était en partie enflammé.

Les fidèles consternés n'avaient pas su faire un mouvement, et le sacrilège eut sans doute réuni à tout incendier, si un prêtre de la paroisse, M. l'abbé Arkell, n'était intervenu et ne l'avait, à l'aide d'un Irlandais, arrêté et soûlèvement maintenu.

Le sacrilège a été dûment remis à la police; il a refusé de répondre lors de la première enquête en disant qu'il ne savait pas assez bien l'anglais. C'est un ouvrier allemand, arrêté et soûlèvement maintenu.

Quant au P. Bakanowski, c'est un miracle qu'il ait échappé, sans blessure, à la fureur de l'assassin, qui a tiré de si près que la bourre du revolver a mis le feu aux linges de l'autel.

LES TROIS-RIVIERES.

Jeu 5 Février 1880.

Léon XIII et la Belgique.

Voici un article de l'Univers en réponse à l'écrit de Saint Réal, reproduit par la Patrie et dont nous avons déjà parlé :

Un écrivain qui prend le nom de Saint-Réal, vient de publier, dans le Figaro un article auquel il a donné pour titre : Léon XIII et la société moderne. Le dessin de l'auteur est de montrer au lecteur que les constitutions modernes, même en tout ce qu'elles ont d'absolument opposé aux principes catholiques, trouvent dans le souverain pontife un appréciateur si bienveillant qu'il ne serait permis à aucun catholique de souhaiter nous ne disons la ruine, mais l'amélioration des dites constitutions. Prenant pour exemple la Belgique, voici ce que ne craint pas d'affirmer l'écrivain Saint-Réal :

" Léon XIII a blâmé, désavoué littérairement, et de la façon la plus formelle, toutes les attaques dirigées dans le feu de la polémique contre la constitution belge, en déclarant que ce pacte, qui a donné cinquante ans de paix et de prospérité à la nation, doit être non seulement respecté mais défendu par tous les catholiques du pays.

" Le Pape va plus loin : il demande à ces mêmes catholiques de rester soumis, sans arrière pensée, à leur constitution libérale, et de s'abstenir d'en poursuivre, d'en désirer même une modification, de quelle que nature qu'elle soit.

On remarquera que notre figuriste a pris soin de mettre en guillemets les mots sur lesquels il désire surtout attirer l'attention. D'après ce procédé, il semble que l'interdiction aux catholiques de "désirer" même une modification, quelle qu'elle soit portée textuellement par le Saint-Père dans un acte officiel et publié. Or, sans parler du caractère d'une pareille assertion qui se refuse d'elle-même, il est bon de noter que, non seulement les documents diplomatiques mis récemment au jour à propos des affaires belges ne contiennent rien de semblable, mais qu'ils fournissent la preuve formelle du contraire.

Nous lisons en effet, dans une dépêche signée Georges Rusens, et où se trouve rapportée une conversation de Saint-Sainteté, que, parlant de la constitution belge, le Pape aurait dit textuellement : " Elle contient plusieurs principes que je ne saurais approuver comme Pape." Cela étant, il va de soi que les catholiques sont parfaitement admis à désirer tout au moins la disparition de ces principes, que le pape déclare ne pouvoir approuver, et c'est pourquoi nous disions que la s'assertion de l'écrivain Saint-Réal se refusait d'elle-même. Ajoutons qu'on peut le mettre au défi d'extraire des documents qu'il commente un seul texte qui, de près ou de loin, donne raison aux peu sincères guillemets dont le diplomate figuriste entouré ses mots à effet.

Nous n'insisterons pas sur le surplus des commentaires et conclusions du Figaro. On peut juger par l'exemple que nous donnons plus haut. Nous disons seulement à l'écrivain Saint-Réal qu'il a eu tort, puisqu'il voulait exposer les sentiments du pape Léon XIII sur la société moderne, de ne pas chercher, ailleurs que dans les dépêches suspectes de M. Frère-Orban, une source d'informations beaucoup plus sûre dans les écrits authentiques de l'archevêque de Pérouse.

Sous le titre que le Cardinal Pecci avait donné lui-même à ses mandements sur la matière, un de nos collaborateurs a publié l'exposé complet des idées de celui qui devait être Léon XIII sur la société moderne. Or, s'il fait une petite incursion dans ces pages, qui s'intitulent : L'Eglise et la civilisation, l'écrivain Saint-Réal se convaincra que les idées du pape sont quelque peu différentes de celles qu'avec aussi peu de respect que de convenances on lui attribue dans le Figaro.

AUGUSTE ROUSSEL

Le rédacteur de l'Eclairer vient de découvrir que dans la prochaine élection de Montmorency, les électeurs auront pour la première fois, dans la Province de Québec, depuis le 17 Septembre 1878, l'occasion de se prononcer sur la politique du cabinet fédéral.

Et l'élection par acclamation de M. Beauchamp à Bonaventure, et celle de M. Vanasse à Yamaska, et celle de l'Hon. Langevin aux Trois-Rivières ? ?

Le Moniteur de l'Eclairer a donné un de

fréquentes absences depuis 18 mois ? Nous ne voulons pas dire que la chose soit surprenante : les libéraux ont toujours eu le monopole des absences en politique. C'est pour eux un bien de famille.

La Boussole.

L'inventeur de la boussole n'a pas laissé son nom à la postérité. On n'est pas même d'accord chez quel peuple elle a été le premier en usage. Les bénédictins dans leurs savantes recherches ont constaté que les premiers auteurs qui ont parlé de la boussole sont français. Un autre fait fait sur lequel ils se sont appuyés pour accorder la palme de cette découverte au peuple français, c'est que sur tous les boussoles dont les autres nations de l'Europe ont fait usage de temps immémorial on a toujours marqué le nord sur la rose des vents par le moyen d'une fleur de lis.

L'appareil si simple que l'on emploie aujourd'hui pour faire mouvoir librement l'aiguille aimantée n'est rien moins qu'une découverte assez moderne. Au XII et XIIIe siècle l'aiguille aimantée était placée sur deux bris de paille ou sur un morceau de liège qu'on faisait flotter dans un vase rempli d'eau.

Les expériences sur terre étaient assez satisfaisantes, mais c'était sur un bâtiment battu par les vagues que les procédés rencontraient des difficultés sérieuses.

On y a obvié en donnant un pivot à l'aiguille aimantée et en faisant reposer ce pivot sur l'axe d'un cercle qui lui-même repose sur l'axe d'autres cercles.

L'aiguille aimantée est sujette à plusieurs sortes de variations. Elle n'est pas toujours exactement dans la direction du nord. On a constaté qu'elle a un mouvement qui l'emporte pendant un certain nombre d'années du côté de l'occident après quoi elle revient du côté de l'orient.

A part cela elle a des variations diverses. Ainsi on a constaté à Paris que le matin la pointe de l'aiguille s'avance vers l'occident jusque vers trois heures de l'après midi, qu'elle reste stationnaire dans cet état jusqu'à la nuit et que pendant la nuit elle reprend sa première position.

Cette déviation va quelquefois jusqu'à un demi degré près.

L'aiguille a encore un autre mouvement très remarquable. Elle se tient parfaitement horizontale à l'équateur, mais à mesure qu'on se rapproche des pôles elle tend à prendre une position verticale, de telle sorte que dans les régions polaires il existe un point où l'aiguille doit coïncider exactement avec le fil d'aplomb.

CHEMIN DE FER SUR LA GLACE.

Nous lisons dans les journaux de Montréal :

En fait de chemins de fer, nous avons cru jusqu'à présent que les ingénieurs civils avaient épuisé les ressources fécondes de leur imagination, ayant vaincu à peu près tous les obstacles qu'ils ont rencontrés jusqu'à ce jour. Toutes les expériences imaginables ont été tentées, traverser la plaine, gravir les montagnes, traverser les rivières sur des ponts tubulaires et suspendus, tout cela a été accompli souvent après des travaux et des études qui ont occupé à vie de plusieurs hommes éminents. A M. L. A. Sénécal était réservée la gloire de résoudre un problème compliqué et réputé presque impossible, celui de traverser au Canada des rivières sur un lit de glace.

Aujourd'hui le fait est accompli à la grande satisfaction de tout le monde. Nous avons eu le plaisir de causer quelques instants avec M. Beauchamp, l'ingénieur en chef, qui, le premier n'a pas craint d'exposer son existence pour tenter une expérience toute nouvelle en ce pays. M. Beauchamp a voulu faire une expérience qui put servir de jalou aux mécaniciens futurs, et dans ce but il a bien voulu consentir à séjourner plus longtemps sur les endroits réputés les plus faibles, et à sa grande surprise, il a constaté, avec bonheur, que le passage d'une locomotive pesant à peu près 20 tonnes n'avait pas eu l'effet de faire mouler l'eau aux diverses ouvertures faites sur la glace pour constater l'effet de cette pression.

Nous devons féliciter M. Sénécal du brillant succès qu'il a obtenu et le complimenter pour le courage héroïque qu'il a montré ne craignant pas d'exposer ses jours dans une expérience entourée de doute de succès, capables de faire reculer tout autre que lui. M. Sénécal a donc acquis un juste titre à la reconnaissance de tout le monde ; amis et adversaires politiques devront lui tendre une main toute amicale pour le féliciter du triomphe qu'il vient d'obtenir.

Parmi les personnages qui ont traversé sur le convoi d'inauguration nous avons remarqué l'hon. M. Chapleau, l'hon. M. E. T. Paquet, M. J. A. Moisseau, M. P. M. Aid, Oumet, M. P. M. G. A. Girouard, M. P. du comté de Kent, N. B. M. C. J. Coursol, M. P. l'hon. M. L. Beaudry, M. Bradley Barlow, président du chemin de fer South Eastern, M. J. L. Starnes, M. L. A. Sénécal, entrepreneur du chemin.

La gare du chemin de fer Great Eastern avait été magnifiquement décorée pour la circonstance et un goûter avait été préparé pour les voyageurs. M. Bradley Barlow, ayant à présider l'assemblée, chargea M. Coursol de le remplacer, en disant que c'était une assemblée française et qu'il convenait qu'elle fut présidée par un homme parlant la langue française. C'était faire preuve d'une libéralité à laquelle les canadiens ne sont pas accoutumés, mais M. Barlow est américain, et c'est ce qui explique comment il se fait qu'il lui arrive quelquefois de ne pas se conformer aux usages reçus en ce pays. Ce n'est pas nous qui nous plaignions, lorsqu'on montre des égards pour notre nationalité, mais nous y

sommes si peu habitués que nous nous hâtons de signaler le fait lorsqu'il se présente. M. Coursol s'est acquitté à merveille de son rôle de président. Les saurés de la Reine, celle du gouvernement local, celle de M. Sénécal, le promoteur de l'entreprise, celle de la cité de Montréal et de la ville de Longueuil furent successivement présentés et bûes avec enthousiasme.

Des discours éloquentes furent prononcés par les hon. MM. Chapleau et Paquet, et par MM. Coursol M. P. A. Laberge, Ovide Dufresne, J. J. Curran, etc. Puis le sifflet de la locomotive arracha les voyageurs aux jouissances de cette fête, intimes, et quelques instants après les excursionnistes arrivaient de ce côté-ci de la rive du St. Laurent.

Prof. l'idée de traverser le St. Laurent en chemin de fer sur la glace est dévorée depuis dans le domaine des faits accomplis. C'est une idée purement canadienne et cette fois Jean Baptiste s'est montré un entrepreneur pour le moins aussi hardi que son frère Jonathan.

NOUVELLES D'EUROPE.

Paris 2.—Mr. Adolphe de Granier de Cassagnac, publiciste et député français, est décédé à l'âge de 72 ans. Né à Averon-Bergells (Gers), il vint à Paris en 1832, où il entra au "Journal des Débats" et à la "Revue de Paris," sous les auspices de Victor Hugo. Après avoir été rédacteur en chef de plusieurs journaux, il devint député et ses discours ainsi que ses interruptions dans la Chambre affectèrent un caractère marqué de provocation. En dehors du journalisme, Granier de Cassagnac a publié divers ouvrages et fut nommé commandeur de la Légion d'Honneur le 30 août 1865.

On annonce aussi la mort de Mr. Pierre-Ernest Berot, littérateur français, membre de l'Institut.

L'impératrice de Russie est arrivée hier soir à Paris. Ses médecins pensent que le voyage jusqu'à St. Pétersbourg pourra se faire sans danger pour sa santé.

La Chambre des députés a commencé, hier, la discussion sur le tarif des douanes.

On rapporte en ce moment dans Paris et dans les départements, certains mouvements de troupes. Les sentiments belliqueux de la population semblent augmenter chaque jour. La nouvelle de l'accroissement de l'armée allemande n'a excité que peu d'appréhensions.

Paris 2.—Samedi le budget pour l'année 1881, a été soumis à la Chambre. Les dépenses seront de 2,778,391,474 francs et les recettes de taxes ont produit cette année \$777,193,903 francs, ce qui donne un surplus de 3,802,429 francs à déduire. On croit que cette déduction se fera sur le montant des droits acquittés pour les boissons alcooliques.

Vienne 2.—Le Monténégro a donné ordre aux différentes manufactures autrichiennes de lui expédier le plus tôt possible quatre millions de cartouches.

Rome 2.—Le ministre de l'Intérieur a adressé une circulaire aux préfets dans les diverses provinces avoisinant l'Autriche, pour lui signaler la grande importance que le gouvernement attache à entretenir des relations amicales avec ce pays et pour leur ordonner de réprimer les agitations qui pourraient se produire dans leurs provinces.

St. Pétersbourg 2.—La police russe étant impuissante à réprimer les tentatives des Nihilistes, un grand nombre d'agents allemands ont été envoyés dans les provinces de l'Empire bornées par la mer Baltique.

Londres 2.—Les autorités prennent des précautions extraordinaires pour prévenir toute tentative contre la sûreté personnelle de la Reine au moment où elle quittera, jeudi, le Palais de Buckingham pour se rendre au Palais de Westminster, lors de l'ouverture du Parlement. On dit que la police a été avertie que les membres de l'International avaient l'intention d'attenter à la vie de cette souveraine et en conséquence il a été résolu que les troupes formeraient la baie tout le long du parcours.

Londres 2.—Le roi d'Italie est malade en ce moment.

Les journaux allemands discutent l'attitude probable de l'Angleterre dans le cas d'une guerre continentale.

Le commandant en chef de l'escadre du Pacifique a ordonné l'envoi d'un vaisseau de guerre à La Paz (Basse Californie) pour protéger les nationaux anglais et leurs propriétés.

INFORMATIONS.

Une dépêche d'Halifax porte que la Princesse a touché terre lundi à midi. Elle était accompagnée du Marquis de Lorne, qui était allé la recevoir à bord du Sarmanian qu-iques heures auparavant. Sur le quai étaient des gardes d'honneur des 97e et 66e régiments. On a tiré du canon et la masse des curieux a poussé des hurras enthousiastes. La Princesse a été reçue par le lieutenant-gouverneur Archibald, le colonel Drayson, R. A. Son Honneur le maire et l'hon. secrétaire provincial. Son Altesse Royale a monté dans la voiture du lieutenant-gouverneur qui l'a conduite à l'Hôtel du Gouvernement. Les édifices étaient pour la plupart pavoisés.

La princesse Louise a fait un mauvais voyage. Le Sarmanian a été d'abord retenu par la brume à Lough Fogle pendant quinze heures; il n'a donc quitté Moville qu'à deux heures de l'après midi, samedi, le 24 courant. Pendant toute la traversée le steamer a été fortement ballotté par une mer furieuse agitée par un vent incessant. Son Altesse a beaucoup souffert ainsi que les personnes de sa suite l'hon. Lady Pelly, l'hon. madame Langham, Col. McNeil et les capitaines Obater et Collins.

Nous lisons dans le Canada :

Depuis la construction du chemin de fer du Nord, un nouveau commerce a surgi dans le district de Buckingham. Au nord du village, le noyer, le tilleul et le bouleau existent en abondance. Depuis deux mois, M. G. L. Parker, agent des MM. Ross frères, de Québec, a payé \$150 par jour aux cultivateurs pour des bois de ces espèces. Le prix est d'une piastre l'étalon, pour le bouleau, et de deux piastres pour le noyer et le tilleul. L'étalon est une pièce de bois longue de treize pieds et dont le diamètre est de 18 pouces.

M. J. M. Loranger et le Dr Gariépy sont de retour d'un voyage dans la Floride et autres états du Sud. Nous félicitons nos amis sur leur heureux retour et nous rejoyouisons d'apprendre que la santé de M. Loranger est parfaitement rétablie.

Courrier de Montréal.

On mande d'Odessa qu'un vaisseau transport du gouvernement russe, portant 2,000 hommes de troupes, embarqués récemment à Astrakan, a destination de Tchikislar, s'est perdu sur la mer Caspienne. On ne sait pas encore si l'équipage est sauvé.

Le commerce de bois prend chaque jour une plus grande extension, à Québec. Cinq cent mille madriers de pin ont été vendus par la maison Girouard et Beaudet, de cette ville, dont les scieries sont installées à Bet-Amis. Cette maison pense expédier le printemps prochain, trente vaisseaux chargés de bois en Europe. Les frères King, de la Rivière Ouelle, ont vendu leur ancien et leur nouveau stock, et chargeront au moins quinze vaisseaux au printemps.

On lit dans le Courrier de St. Hyacinthe :

L'année 1880 est une année remarquable pour la cité de St. Hyacinthe, puisqu'elle lui rappelle le centième anniversaire de sa fondation.

A pareille époque, il y a cent ans, c'est-à-dire dans le cours de l'hiver 1780 les habitants de St. Hyacinthe résolurent de construire une chapelle au lieu appelé "la cascade." Depuis 1777 il existait une petite chapelle au "rapide plat" à quatre mille environ au bas du site actuel de la ville. Les terres se peuplant davantage, on voulut pourvoir aux besoins pressants du culte, et "la cascade" fut le lieu choisi pour être le siège permanent du premier établissement religieux dans la seigneurie.

On voit que les commencements de St. Hyacinthe furent bien humbles et quand on contemple aujourd'hui notre ville avec ses belles maisons de commerce, ses villas et leurs parterres ses établissements d'éducation et de charité, ses deux chemins de fer, ses moulins et ses manufactures, on se demande comment il a pu se faire que, dans le court espace d'un siècle elle en soit arrivée à un tel développement.

Notre cité a donc lieu de s'enorgueillir de ses progrès et c'est un devoir, dirons nous, pour les habitants de rappeler, dans le cours de 1880, le centième anniversaire de sa fondation. Le présent démontre que le passé a été fructueux. Dieu a suscité dans la personne du vénérable M. Girouard un de ces hommes qui sont la gloire d'un pays. Ce prêtre dévoué a jeté les bases de deux maisons d'éducation qui ont puissamment contribué à l'agrandissement de St. Hyacinthe, car notre collège a été la racine qui a produit l'arbre diocésain, et auprès des fondations de M. Girouard a germé l'établissement épiscopal.

Nous en appelons donc à nos concitoyens pour aviser dès à présent aux moyens de célébrer dignement cette fête religieuse et civile, et d'en perpétuer la mémoire.

M. de Charlotte de la Cointrie, receveur particulier des finances à Sancerre, vient d'être révoqué.

M. de Charlotte de la Cointrie, frère du général de Charlotte, avait écrit au ministre des finances, en réponse à son allocution du nouvel an, "qu'il était catholique et royaliste."

M. Vierge, qui le remplace à Sancerre, est un ancien capitaine de frégate, candidat républicain, aux dernières élections sénatoriales de l'Inde.

Le roi Léopold II, en personne, est traduit devant la justice de son pays. La Philharmonie, l'un des plus anciens cercles de Bruxelles, se voit, en effet, par suite de dépenses trop hardies et de dissensions qui se sont produites dans son sein, obligée de se dissoudre et de liquider. Or, le roi, président d'honneur de la société et possédant un grand nombre de ses actions, est invité à comparaître devant le tribunal civil, le 16 courant, pour entendre prononcer la dissolution.

Le gouvernement russe discute certaines réformes qui doivent être proclamées à l'occasion du 22e anniversaire de l'élévation au trône de l'empereur Alexandre. Au nombre de ces réformes est la liberté de la presse.

Le Sénat français a adopté toutes les clauses du bill de M. Ferry réorganisant le conseil supérieur de l'instruction publique. Ce bill exclut le clergé de tout contrôle sur l'éducation.

M. de Freycinet est indisposé.

On signale l'apparition de la flèvre jaune en plusieurs endroits du Brésil.

Les Chiliens ont remporté de nouvelles victoires sur leurs adversaires, les Péruviens.

Un nouveau parti révolutionnaire vient de se former en Russie parmi les étudiants des lycées.

NOUVELLES LOCALES.

La cérémonie de la bénédiction de la cloche de l'Ecole des Frères, à St. Grégoire, a eu lieu mardi.

La fête, présidée par Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières, a été très brillante. L'Eglise avait été parée de ses plus beaux ornements et une foule compacte se pressait dans la nef. Les parrains et les marraines au nombre de soixante étaient placés près du sanctuaire.

Après la célébration de la cérémonie où les amateurs de St. Grégoire s'acquittèrent avec succès de la partie musicale, les invités furent invités à un somptueux banquet préparé par les Dames de la paroisse à l'école des frères et qui fut présidé par Sa Grandeur.

Après le banquet les parrains et les marraines visitèrent les salles du Bazar puis chacun s'en retourna enchanté de la fête de la réception si sympathique qui leur avait été faite.

Nous avons eu un véritable ouragan mardi dernier. La neige a encombré les rues et les chemins et la circulation n'a commencé à se rétablir qu'hier.

C'est aujourd'hui qu'a lieu à St. Léon les noces d'or du Rvd. Mess. Aubry. Un grand nombre de Messieurs du Clergé sont déjà rendus pour prendre part à la fête.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Paillettes d'or, caquette de petits conseils pour la sanctification et le bonheur de la vie. Publication périodique, 4e série. Recueil des années 1877-78-79. Approuvé par S. G. Mgr. Dubréil, archevêque d'Avignon et par le T. R. M. Moreau, V. G. administrateur du diocèse de Montréal; 1 vol. in 18 de 152 pages. Prix : 13 centimes. Montréal, J. B. ROLLAND et FILS, Libraires-Éditeurs, 12 et 14 rue St. Vincent.

Il nous fait plaisir d'accuser réception de la 4e série de cette charmante publication qui porte si bien son nom de Paillettes d'or. Ce sont bien des paillettes d'or en effet, que ces bons conseils, ces enseignements, ces consolations dont sont remplis ces petits volumes. Il n'est pas de position pénible de la vie, il n'est pas une douleur, pas une misère qui n'y trouve des exemples de l'humilité, de la patience et de la charité chrétienne, qui peuvent lui être appliqués comme un baume réparateur pour consoler et guérir l'âme.

C'est une heureuse idée que MM. J. B. Rolland et Fils ont eue de publier une édition canadienne de cette ouvrage, ce qui permet de le vendre à un prix à la portée de toutes les bourses, aussi voudrions-nous voir ce charmant ouvrage dans toutes les familles catholiques, car nous sommes sûrs qu'il y répandra la joie et le bonheur chrétiens.

On peut aussi se procurer à la librairie J. B. Rolland et Fils, les 3 premiers séries des paillettes d'or au prix de 40 cents brochées ou reliées pour 60 cents.

FAITS DIVERS.

LES TREMBLEMENTS DE TERRE A CUBA. —On télégraphie de la Havane, à la date du 28 janvier :

Les secousses successives de tremblement de terre ressenties à Yuelta Abajo et à la Havane ont profondément alarmé les habitants de la partie occidentale de Cuba. Dans la matinée de dimanche, vers cinq heures, une légère oscillation qui s'est produite dans cette ville a éveillé quelques habitants. Plus tard une sinistre secousse les a tous jetés hors de leurs oreillers et a causé une consternation universelle. Ces tremblements de terre se sont multipliés sur certains points de l'intérieur, où dans la nuit du 25, trois secousses ont été ressenties à neuf heures, et onze à deux heures. Des avis de San Diego, de Santiago de las Vegas, de Pinar del Rio, de Cienfuegos, de Mariel et d'autres localités signalaient des tremblements de terre qui se sont produits dans ses diverses régions. San Cristobal, le centre apparent des bouleversements sismiques, est une localité d'un millier d'habitants et d'une centaine de maisons. Elle est située à environ 75 miles de la baie de Majana, sur le littoral. Cette localité a été presque entièrement détruite dans la nuit de jeudi dernier. L'église menace ruine avec son portique démantelé, ses piliers rasés, sa coupole de travers, les fenêtres brisées et son autel sans dessus dessous. Le curé s'est échappé du presbytère pendant que les murs s'écroulaient. Les édifices du gouvernement et de la municipalité présentent le même aspect. Le bureau de télégraphie est à moitié démolé. La pharmacie a été mise dans un désordre pitoyable.

La prison a été cravassée de toutes parts. Les détenus ont profité de l'occasion pour tenter une évasion, mais les gardiens n'ont pas perdu la tête. Un prisonnier qui était sorti par une crevasse a été tué raide d'un coup de pistolet. Trois gardiens ont été blessés dans la mêlée. Quarante détenus, atteints par des débris de charpente et de maçonnerie se trouvent à l'hôpital. Des maisons sont restées intactes à côté d'autres aux trois quarts détruites. Un Américain de Portland (Maine) a été presque écrasé sous la cheminée de sa cuisine. Une petite rivière passe à San Cristobal, et le pont de chemin de fer construit sur le cours d'eau a eu ses fondations si ébranlées que les trains ralentissent maintenant leur marche autant que possible en passant sur ce pont. Sur les bords de la rivière il y a des fissures de trois à dix pieds de large et quarante à cent pieds de long. Quelques-unes ont une profondeur considérable. Les habitants disent que le lendemain du tremblement de terre, ces fissures émettaient des vapeurs sulfureuses et que la rivière elle-même était fortement imprégnée de soufre et de sel.

MANGÉ PAR UN REQUIN.—M. Charles Byerly, passagers sur le steamer Saratoga, parti de New-York pour la Havane le 17 courant, s'est jeté volontairement à l'eau, dans l'après-midi du surlendemain, à une quarantaine de milles de Port Royal. La lame a été donnée immédiatement, mais comme on a vu l'eau se rougir de sang, l'endroit où M. Byerly venait de disparaître et qu'on avait déjà observé qu'un requin suivait le steamer, il n'y avait guère de doute à conserver sur l'horrible sort du suicidé. Le Saratoga a repris sa route après une heure de recherches inutiles.

TERRIBLE ACCIDENT.—Un terrible accident, écrit-on de Grenoble, vient de jeter la consternation dans le bourg de Saint-Laurent du Pont.

Le 14 janvier, vers 9 heures du matin, à l'usine de MM. Vicat, située près de la route de la Grande-Chartreuse, un ouvrier venait de descendre dans un four à ciment d'une profondeur de huit mètres, pour le garnir de pierre et de chaux.

Le malheureux se sentant tout à coup en vah par l'accide carbonique, se mit à crier au secours. Un de ses camarades se précipite pour le retirer, mais il tombe au fond du four, sans connaissance.

Un surveillant et deux autres ouvriers sont de même victimes de leur dévouement.

Le directeur, M. Roger, accourut et interdit formellement l'entrée du four; il fit remonter la grille du four, qui se montra bientôt avec son lugubre chargement.

Les cinq asphyxiés ne donnaient plus signe de vie. Trois d'entre eux ont expiré. On espère sauver les deux autres.

Décès

A Danville, le 29 janvier dernier, François Octave Doucet, exerçant autrefois le métier de charbon en cette ville.

A LOUER.

La maison de défunt I. CARON, sur le marché à foins au coin de la rue qui monte au grand marché. S'adresser à

Mr. LOTTINVILLE, Notaire Ou à ce Bureau.

Narcisse Grenier, AVOCAT. No. 31, Rue Des Champs, En face du Palais de Justice, TROIS-RIVIERES.

HEURES DE BUREAU : — De 9 heures A. M. à 5 heures P. M. 26 janvier 1880.

DESAULNIERS & DUPLESSIS, Avocats.

F. L. DESAULNIERS, N. L. DUPLESSIS, à Yamachiche, Trois-Rivières. 22 Février 1880.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, District de Trois-Rivières. Cour de Circuit. No. 1309

Le trentième jour de Janvier mil huit cent quatre vingt.

THÉODORE RICARD, forgeron, de la paroisse d'Yamachiche DEMANDEUR.

JOSEPH DREW, ci-devant cultivateur de la dite paroisse d'Yamachiche, et actuellement absent de la Province et résidant aux Etats-Unis d'Amérique DEMANDEUR.

Sur motion du Demandeur en tant qu'il appert par le rapport de Z. M. Gélinais un des Huisiers jurés dans le District de Trois-Rivières de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, au dos de la nomination en cette cause, et par les affidavits produits que le défendeur en cette cause n'a pu et ne peut être trouvé dans le dit District de Trois-Rivières.

Il est ordonné que le dit défendeur sera notifié par un avertissement à être publié deux fois en langue française dans "Le Journal des Trois-Rivières" et deux fois en langue anglaise dans le journal "The Daily Telegraph" publiés le premier en la cité des Trois-Rivières, le dernier en la cité de Québec de comparaitre en cette cause et de répondre à la poursuite ou action en cette cause dans le délai de deux mois à dater de la dernière insertion du dit avertissement, et que sur son refus ou négligence de comparaitre en cette dite cause et de répondre à la dite poursuite ou action dans le dit délai, il sera permis au dit demandeur de procéder au procès et jugement comme dans une cause par défaut.

PACAUD & PAQUIN, G. C. C.

MAGNIFIQUES PROPRIÉTÉS A VENDRE.

"MOULINS SINGIANNES"

10. Le magnifique moulin à farine connu sous le nom de "MOULIN DU SUD-OUEST" sur la rivière Nicolet dans la paroisse du même nom. Cet établissement situé au centre de quatre grandes paroisses, possède un des plus beaux pouvoirs d'eau de la Province. Les chaudières, bûches et mécanismes sont en excellent état. On a le moulin, la propriété comprend un terrain d'environ 200 arpents dont partie en culture et le reste en bois de bonne qualité.

20. Les superbes moulins à farine et à scie situés sur la branche Nord-Est de la rivière Nicolet, dans la paroisse de Ste. Monique, avec au-delà de trente arpents de terre en culture. La bâtisse du moulin à farine est en pierre et les autres bâtisses également en pierre dans le meilleur ordre ainsi que les agrès et mécanismes etc., etc. Il y a en outre une maison, hangar, grange étables et autres dépendances. Aussi

Deux magnifiques terres

LA RIVIERE-DU-LOUP [en haut.]

10. Une terre de 200 arpents au superficie d'ent 60 en culture, 10 en bois franc debout en gros foin, environ 5,000 cordes de bois, et 40 arpents en contron situé à un mille et demi de la glise, avec maison, grange écuries et autres dépendances etc., etc.

20. Une autre propriété, située à 8 arpents de l'Eglise contenant 93 arpents en su culture. Le site est très avantageux et pour le commerce et pour la culture. Ces deux propriétés ont une grande valeur. S'adresser à ce Bureau ou à

Mr. P. E. PANNETON. Trois-Rivières, 4 février 1880.

L. F. T. BUISSON

Aquitte son ancienne place d'affaires pour habiter le NOUVEAU MAGASIN qui se trouve en face de la Maison de Douane, coin des rues Notre-Dame et Alexandre, et près de l'église paroissiale. La grandeur du local de son magasin actuel lui a permis d'avoir un assortiment de marchandises de nouveautés plus complet et plus varié que par le passé. Trois Rivières, 5 Janvier 1880.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Et ses Amendements.

IN RE PIERRE ST. PIERRE & FRÈRE, Faillis. Et PIERRE VALLIÈRES, Failli. Les livres de compte de ces deux faillites sont entre les mains des soussignés pour collection, et ces comptes devront être payés d'ici au dix février prochain. DENONCOURT & HARNOIS, Avocats. Trois-Rivières 24 Janvier 1880.

Electricité!

HUILE ELECTRIQUE EXCELSIOR DE THOMAS. VALANT DIX FOIS SONT PESANT EN OR.—LA DOULEUR NE PEUT DURER QUAND ON EN FAIT USAGE.

C'est la médecine la meilleur marché qui ait jamais été faite. Une dose guérit le mal de gorge ordinaire. Une bouteille a gué 2. la bronchite. Une valeur de cinquante centimes a guéri un rhume de longue durée. Elle guérit positivement la toue, l'asthme, et le croup. Une valeur de cinquante centimes a guéri le tétanos, les tumeurs, le rhumatisme, la névralgie, la contraction des muscles, la rigidité des jointures, les difficultés de l'épine dorsale, et les douleurs et le mal dans aucune partie du corps, quel qu'en soit le siège et quelle qu'en soit la cause, elle fera toujours du bien. Une valeur de vingt-cinq centimes a guéri de mauvais cas de dysenterie chronique et de saug.

Une cuillerée à thé guérit la colique en 15 minutes. Elle guérit tous les cas d'hémorrhoides qu'ils est possible de guérir. Six ou huit applications guérissent certainement tous les cas d'inflammation de la poitrine. Pour des coupures, si on l'applique souvent, il n'y a pas la plus légère décoloration la peau. Elle arrête la douleur d'une brûlure aussitôt qu'on l'applique. Elle guérit les pieds glacés, les cors, les ulcères et les verres, et les blessures de tous les genres, sur l'homme ou à bête.

Méitez-vous des imitations. Demandez l'hille électrique du Dr. Thomas Assurez-vous s'il porte la signature de N. S. Thomas sur l'enveloppe, et si les noms de Northrop et Lyman sont soulés dans le vers de la bouteille et n'en n'en prenez pas d'autres.

En vente chez tous les vendeurs de médecine : Prix 25 cents. N. S. THOMAS, PHARM. N. Y. Et NORTHROP & LYMAN, Newcastle, Ont. Sœurs Agents pour la Puisseance. NOTH—Electricité—Uhoisie et Electricité. 11 avril 1878.



CHEMIN DE FER DU GOUVERNEMENT

DIVISION OUEST. Chemin de Fer Q. M. O. & O.

LA ROUTE LA PLUS COURTE ET LA PLUS DIRECTE POUR OTTAWA.

Le et après LUNDI, le 12 JANVIER, les Trains laissent la Gare d'Hochelega, comme suit :

Train Express pour Hull, à 9.30 et 4.30 Arrive à Hull à 2.00 P. M. et 9.00 " Aylmer à 2.35 P. M. et 9.35 A. M. P. M. Train Express d'Aylmer, à 8.15 et 3.35 " Hull 9.20 et 4.20 Arrive à Hochelega, à 1.50 P. M. et 8.50 Train pour St. Jérôme, à 5.00 P. M. Train pour St. Jérôme, à 7.00 A. M.

Les Trains quitteront la Station du Mile-End dix minutes plus tard. Des Chars Palais sont partie de chaque convoi. Bureau Général : 13, Carré de la Place d'Arms. STARNES, LEVE & ALDEN, Agen s de Billets. Bureaux—202 Rue St. Jacques et 158, Rue Notre-Dame. C. A. SCOTT, Surintendant-Général de la Division Ouest. C. A. STARK, Agent pour le Fret et les Passagers.

OVIDE BOUCHER FERBLANTIER

Trois-Rivières. M. BOUCHER a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert une boutique de ferblanterie sur la RUE ST. MARTIN.

Toutes les commandes pour articles de ferblanterie, réparations, appareils de chauffage, seront remplies avec la plus grande attention et à bas prix. Tout ouvrage ou réparation à domicile sera également fait à bon marché. Trois-Rivières, 4 Décembre 1879.

ALFRED LACROIX, Sculpteur et tailleur de Pierre

No. 208 Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

A l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir un atelier pour toute genre de sculpture sur pierre, marbre, granit et pierre grise pour mausolées, pierres funéraires, monuments de cheminées, garnitures pour maisons etc., etc., etc. Toute commande sera exécutée avec soin et à très bas prix. ALFRED LACROIX, Sculpteur et Tailleur. Trois-Rivières 18 Décembre 1879.

CALENDRIER

Le Calendrier du Diocèse des Trois Rivières est actuellement en vente au Bureau du Journal des Trois-Rivières. Outre les renseignements ordinaires, il contient la liste complète de tout le Clergé de la Province Ecclésiastique de Québec. Prix : 35 centimes la douzaine. Aucune commande ne sera expédiée à moins d'être payée d'avance.

BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL DU COMTE DE NICOLET.

J. E. Soussigné, Secrétaire-Trésorier du Conseil Municipal du Comté de Nicolet, donne par les présentes Avis Public que les terrains ci-après désignés seront vendus par enchères publiques, à Béancourt, au lieu où se tiennent les sessions du dit Conseil, LUNDI le PREMIER jour de MARS prochain (1880), à DIX heures de l'avant-midi, à défaut du paiement des taxes ci-après mentionnées dont ils sont affectés et des frais encourus.

Table with columns: Municipalité et Paroisse, Nom des propriétaires, Canton ou Township, Rang, Lots No. au rang, Lots No. au cadastre officiel, Etendue en arp. plus ou moins, BORNES, Montant du. Rows include Ste. Sophie de Lévrard, St. Léonard, Ste. Brigitte des Saules, etc.

A. O. DESILETS, S. T. C. M. C. N.

Fêtes de NOEL et du JOUR DE L'AN. DOMINION ORGAN CO., BOWMANVILLE, ONT.

TRUDEL & LACOURSIERE NO. 48 RUE DU PLATON TROIS-RIVIERES.

Tout en remerciant sa nombreuse clientèle et le public en général, M. Olivier Trudel a le plaisir d'annoncer qu'il vient d'ouvrir en société avec M. F. X. O. Lacoursière, poste voisine de sa librairie, un magasin d'Épiceries de premier choix.

Il auront toujours en mains un assortiment des plus complets, consistant en : Farine, Morue, Riz, Thé, Melasses, Lard, Harings, Barley, Café, Sirops, Saindoux, Saumons, Vermicelle, Chocolat, Sucre, Jambons, Homards, Macaroni, etc., Miel, etc. Saucissons, Huitres, etc.

VINS ET LIQUEURS.

Champagne, Bénédictine, Brandy, Bière Dawes, Claret, Chartreuse, Gin, " Anglaise Sherry, Anisette, Old Tom, Porter Dawes, Port, Kirsche, Whiskey, " Anglais, Quinine, etc. Curacao, etc. Rye, etc., Cidre, etc., etc.

TABAC, CIGARES.

MM. Trudel et Lacoursière prendront en échange les produits agricoles aux meilleurs prix du marché. Vous êtes respectueusement priés de faire une visite à ce nouveau magasin.

AVIS.

Le soussigné donne avis par les présentes qu'il fera application à la prochaine session de la Législature de la Province de Québec pour la passation d'un acte d'autorisation à prélever des taxes de péage sur un pont qui appartenant, sur la rivière Batiscan, situé dans la paroisse de St. Sébastien de Batiscan dans le comté de Champlain dans le district des Trois-Rivières, près des moulins à scie appartenant au son signé. Que les taxes de péage qu'il se propose de demander pour passer sur le dit pont sont comme suit :

- Pour un piéton..... \$0.01 etc. Pour chaque voiture à deux roues ou voiture d'hiver tiré par un seul cheval ou boeuf..... 0.06 " Pour chaque cheval ou boeuf additionnel..... 0.04 " Pour toute voiture à quatre roues tirée par un seul cheval ou bœuf..... 0.08 " Pour chaque cheval ou bœuf additionnel..... 0.04 " Pour tout cheval ou bœuf et conducteur..... 0.05 " Pour chaque cheval, mulet ou vache et tête de gros bétail..... 0.02 " Pour chaque mouton, veau, cochon..... 0.01 "

Que la hauteur de l'arche du dit pont est de quinze pieds au-dessus des hautes eaux et que le dit arche a quatre vingt sept pieds de long et laisse une escaie suffisante pour le passage du bois et des billots flottants sur la dite rivière. Que la dite rivière n'est pas navigable à l'endroit ou est situé le dit pont et qu'il n'y a pas de pont-levis sur le dit pont. Québec, 10 Novembre 1879.

E. J. PRICE. Par BLANCHET & PENTLAND. Les Procureurs.

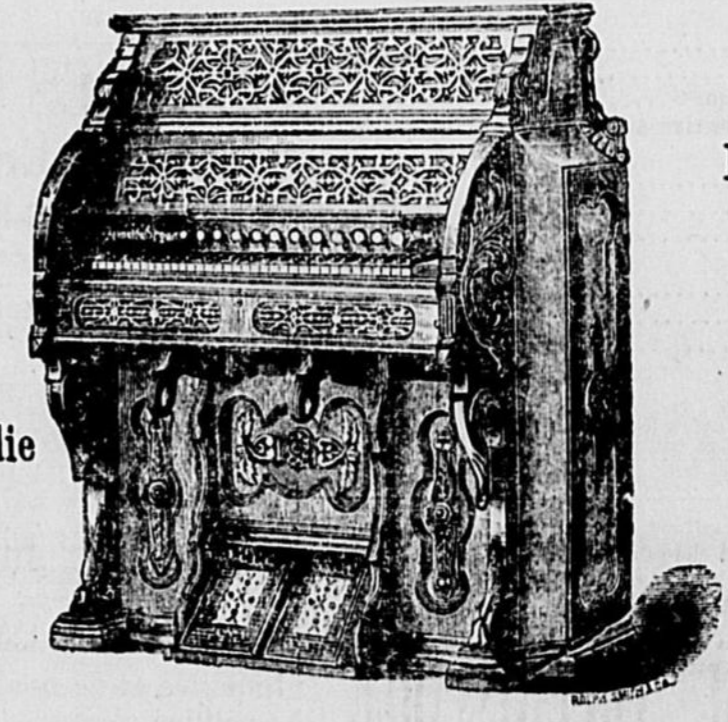
NOTICE.

Notice is hereby given that the undersigned will make application at the next session of the Legislature of the Province of Quebec, for the passing of an act to authorize him to levy tolls upon a bridge over the Batiscan river, belonging to him, in the parish of Saint Stanislas de Batiscan, in the county of Champlain, in the district of Three-Rivers, near the saw mills belonging to the undersigned, in the said parish. That the rate of tolls intended to ask for passing over the said bridge, will be as follows :

- For every person on foot..... \$0 01 For every two wheeled or winter vehicle drawn by one horse or ox 0 06 For every additional horse or ox 0 04 For every four wheeled vehicle drawn by one horse or ox 0 08 For every additional horse or ox 0 04 For every horse or other animal and rider..... 0 05 For every horse, mule, or cow or other head of cattle..... 0 02 For every sheep, calf or pig..... 0 01

That the length of the said arch is eighty seven feet long, and leaves a sufficient space for the floating of timber or saw-logs down the river Batiscan. That the said river is not navigable at that point, and that there is no drawbridge on the said bridge. E. J. PRICE. By BLANCHET & PENTLAND, His attorneys. Québec, 11th December, 1879.

Philadelphie 1876. Paris, France 1878.



Sydney, Australie 1877. Toronto 1879.

Les Orgues de la Puisseance ont remporté les premiers prix partout où elles ont été exhibées. Instruments pour Salons et Eglises. Les personnes qui ont l'intention d'acheter ainsi que les artistes et les amateurs sont spécialement invités à examiner ces instruments.

Garanties pour 5 Ans, Prix réduits. PRIX DE \$50 A \$1200. OFFRES AVANTAGEUSES POUR QUELQUE TEMPS SEULEMENT.

Pour introduire ces instruments dans le District des Trois-Rivières, nous les vendrons moyennant une partie comptant et la balance payable \$10 par mois. HATEZ-VOUS D'EN PROFITER.

Ecrivez pour catalogues. L. E. N. PRATTE, Agent Général pour la Province de Québec.

Entrepôt Général pour la Province, No. 280, Rue Notre-Dame, Chez A. J. Boucher. SUCCURSALE : No. 3 RUE DU PLATON

MONTREAL. TROIS-RIVIERES.

NOUVEL ETABLISSEMENT DE RELIURE.

P. V. AYOTTE, PHOTOGRAPHE. 163 RUE NOIRE - DAME, TROIS-RIVIERES.

Mr. AYOTTE informe le public de la ville et des campagnes environnantes qu'il vient d'ouvrir un atelier de reliure, et qu'il est prêt à recevoir toutes commandes pour reliure commune ou de luxe.

25 pour cent meilleur marché qu'à Québec & Montréal

Une remise libérale sera accordée à ceux qui auraient des séries d'ouvrages à faire relier. Un ouvrier habile et expérimenté est attaché à l'établissement. N. B.—Mr. Ayotte continuera comme par le passé à prendre des photographies de toute grandeur et aux prix les plus réduits.

Acte de Faillite de 1875

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de F. X. DESPINS, Marchand, de la cité de Trois-Rivières, Failli. Je soussigné, CHARLES DUPONT HEBERT, syndic officiel de la cité de Trois-Rivières, a été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

CHARLES DUPONT HEBERT, Syndic. Trois-Rivières, 24 Janvier 1880.

Je soussigné, CHARLES DUPONT HEBERT, syndic aux biens dans la faillite de F. X. Despins, donne avis que je vendrai à tant dans la piastre (\$) tout le stock de Groceries et ainsi que les livres. De plus une licence et le loyer du magasin jusqu'au 1er Mai prochain, JEUDI, le 29 Janvier courant, à 11 hrs. A. M. dans le magasin du dit failli, No. 22 Rue Badeaux.

CHARLES DUPONT HEBERT, Syndic. Trois-Rivières, 24 Janvier 1880.

IMPORTATIONS D'AUTOMNE.

Liqueurs, Epicerie, &c.

Le soussigné ayant complété son assortiment d'automne invite le public à venir visiter son établissement. Il attire spécialement l'attention des MM. du Clergé sur la qualité supérieure de ses vins de messe et autres vins de toute espèce en fut et en bouteille; liqueurs, Benedictine, Chartreuse, Curacao, etc., etc.

J'ai aussi l'agence de la célèbre Bière de FLETCHER le Sherbrooke, vendue au commerce au prix de Montréal et livrée à domicile dans les limites de la cité.

Il a également l'agence de l'HUILE ASTRALÉ DE PRATT; laquelle offre pour l'éclairage de s avantages exceptionnels parce qu'elle n'est pas explosible, ne donne aucune odeur, produit une lumière blanche et brillante, ne ternit point les globes et pour cette raison est particulièrement recommandable pour les églises et édifices publics. Elle s'emploie comme l'huile de pétrole ordinaire.

O. CARIGNAN, Trois-Rivières, 13 Novembre 1879.

